



**Rapport sur les résultats 2022
(budget programme 2022-2023 : évaluation de
l'exécution) ; rapport financier et états financiers vérifiés
pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022**

**Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration
du Conseil exécutif à la Soixante-Seizième
Assemblée mondiale de la Santé**

1. Le Secrétariat a présenté un aperçu du rapport sur les résultats 2022,¹ du rapport financier et des états financiers vérifiés pour 2022 accompagnés de leur opinion sans réserve,² et des deux documents d'information : contributions volontaires par fonds et par contributeur pour 2022 ; présence de l'OMS dans les pays, territoires et zones : rapport 2023.³
2. En ce qui concerne les états financiers vérifiés pour 2022, le Comité s'est félicité de la qualité du rapport, de la présentation plus simple des données, des niveaux de financement les plus élevés jamais enregistrés et de la situation financière saine de l'Organisation.
3. Le Comité a constaté que les recettes et les dépenses avaient augmenté en raison de la pandémie de COVID-19. Le financement devrait donc baisser à mesure que les besoins pour faire face à cette dernière diminuent.
4. En ce qui concerne les passifs afférents à l'assurance maladie après la cessation de service, le Comité a noté leur forte réduction en raison de la modification des taux d'actualisation et s'est félicité de l'approche adoptée par le Secrétariat consistant à envisager les taux à long terme lorsqu'il prend des décisions de financement.
5. Le Comité s'est dit préoccupé par la dépendance à l'égard des contributions volontaires provenant d'un nombre limité de donateurs. Il a demandé instamment que l'on poursuive les efforts à l'appui d'un modèle de financement durable et plaidé fermement en faveur d'un élargissement de la base des donateurs et d'un financement souple. Le fait que l'Organisation ne reçoit pas les fonds en temps opportun est un autre obstacle qui a été relevé.

¹ Document A76/16.

² Document A76/17.

³ Documents A76/INF./2 et A76/INF./3, respectivement.

6. Le Comité s'est félicité du contenu des documents d'information et a demandé instamment qu'ils soient produits en temps voulu afin d'être soumis aux organes directeurs.
7. Le Comité s'est déclaré préoccupé par l'insuffisance du niveau de financement souple à l'échelle des pays mise en évidence dans le rapport sur la présence de l'OMS dans les pays, territoires et zones. Le Secrétariat a fait valoir que le manque de financement durable constituait un grave problème structurel, qui restreint sa capacité à faire face à plusieurs problèmes, notamment le recrutement de personnel. Une solution viendrait en partie de la poursuite de l'augmentation des contributions fixées et de l'établissement d'un cycle d'investissement.
8. En réponse aux préoccupations suscitées par la forte proportion de postes vacants parmi les représentants de l'OMS, le Secrétariat a précisé les mesures prises en vue d'améliorer le recrutement et d'élargir la délégation de pouvoirs afin de renforcer les bureaux de pays. Toutefois, la nomination de représentants de l'OMS n'est pas une décision que l'Organisation prend de façon unilatérale. De même, l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments n'est pas toujours possible sans la collaboration du pays hôte, en particulier lorsqu'il fournit directement des locaux.
9. En ce qui concerne le rapport sur les résultats 2022, le Comité a pris note des réalisations enregistrées et des difficultés rencontrées. Ainsi, malgré d'importantes réalisations, le Comité a noté qu'il fallait déployer des efforts supplémentaires pour atteindre les cibles du triple milliard.
10. Le Comité a proposé d'étendre les rapports sur les principales réalisations aux domaines dans lesquels la charge de morbidité était la plus lourde, comme les maladies non transmissibles, la sécurité des patients, la santé maternelle et infantile, et la santé des réfugiés.

RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

11. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, recommande à l'Assemblée de la Santé de prendre note des rapports figurant dans les documents A76/16 et A76/17, et d'adopter le projet de décision suivant :

La Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné le rapport sur les résultats de l'OMS 2022 (budget programme 2022-2023 : évaluation de l'exécution)¹ et le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022,² et ayant pris note du rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé,³

A décidé d'adopter le rapport sur les résultats 2022 (budget programme 2022-2023 : évaluation de l'exécution) et les états financiers vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022.

= = =

¹ Document A76/16.

² Document A76/17.

³ Document A76/41.